



## **Le Conseil national brésilien des agences de financement des États (CONFAP) et Wallonie-Bruxelles International (WBI) Appel à projets conjoints de recherche et innovation**

Le Conseil national brésilien des agences de financement de l'État (CONFAP) et Wallonie-Bruxelles International (WBI), annoncent l'appel à projets conjoints de recherche et d'innovation dans le cadre du protocole d'accord signé par le CONFAP et WBI en matière de coopération académique et scientifique entre Wallonie-Bruxelles et le Brésil.

L'appel vise à soutenir les échanges scientifiques entre les groupes de recherche du Brésil et de la Communauté française de Belgique, principalement dans les domaines suivants :

- Les matériaux circulaires ;
- Les innovations pour une santé renforcée ;
- Les innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs ;
- Les systèmes énergétiques et habitat durables ;
- Les chaînes agroalimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement ;
- L'aéronautique et l'espace ;
- La digitalisation ;
- L'Amazonie.

### **1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET COMMUNES**

1.1. Le programme a pour objectif de soutenir des projets de recherche conjoints, principalement dans les domaines des sciences du vivant (santé et technologies médicales), des sciences agricoles et des technologies de production agroalimentaire, des sciences de l'ingénieur (mécanique et physique, chimie et énergie, transport et logistique, aéronautique et espace, matériaux), des technologies environnementales et numériques, ainsi que tout projet en lien avec l'Amazonie afin de favoriser les échanges entre les deux territoires.

1.2. Au Brésil, l'entité responsable du programme est le Conseil national brésilien des agences de financement d'État (CONFAP), ainsi que ses agences de financement d'État, les FAPs qui ont confirmé leur participation.

1.3. En Belgique, l'entité responsable du programme est et Wallonie-Bruxelles International (WBI) pour les gouvernements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.4. La sélection des projets de recherche sera régie par cet appel à propositions et mise en œuvre par le CONFAP, à travers les FAPs impliqués et par WBI.

1.5. Le programme vise à sélectionner des projets de recherche conjoints dont les activités peuvent commencer à partir du 1er janvier 2025 pour une durée maximale de deux ans.

1.6. Chaque proposition de projet de recherche conjointe doit planifier ses activités en tenant compte de la durée prévue de ces activités, qui est de 2 (deux) ans maximum.

### **Calendrier**

Programme	Phases
13 mai 2024	Ouverture de l'appel à projets
22 juillet 2024	Date limite pour la soumission des projets
Du 23 juillet au 11 octobre	Evaluations des projets reçus
Fin novembre	Comité mixte et sélection finale des projets
Décembre 2024	Communication de la sélection finale des projets aux candidats
À partir de janvier 2025	Début des projets/activités

## **2. CONDITIONS ET AVANTAGES DE LA CANDIDATURE POUR LES ÉQUIPES DE WALLONIE-BRUXELLES**

2.1 Conditions : En plus de satisfaire aux dispositions générales décrites au point 1, les conditions suivantes doivent être respectées par les promoteurs basés en Wallonie-Bruxelles :

2.1.1 La recherche doit être innovante et justifier d'une valeur ajoutée pour l'équipe concernée et la communauté scientifique dans son ensemble ;

2.1.2 Le projet doit prévoir la publication conjointe d'articles scientifiques ;

2.1.3 Les candidats doivent être inscrits ou être employés par soit :

- Des universités,
- Des écoles supérieures,
- Des instituts de recherche ou de centres technologiques publics,
- Des Spin-off et start-up's rattachées à un établissement d'enseignement supérieur,

Ces entités doivent être basées en Wallonie-Bruxelles (et doivent être reconnus ou de la Wallonie ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et y développer des activités de recherche et de développement.

La start-up ou la Spin-off doit être soutenue par un incubateur situé en Wallonie ou dans une structure hébergée par un Etablissement d'Enseignement Supérieur de et reconnu par Wallonie-Bruxelles (lettre de soutien).

## 2.2 Les moyens de soutien qui peuvent être apportés par WBI :

2.2.1 Missions de courte durée au Brésil de 7, 10 ou 14 jours pour maximum 2 personnes par an et par projet (le fait de partir à 2 personnes en même temps devra être justifié par un programme explicite).

WBI prendra en charge ces missions selon les forfaits suivants :

- Mission de 7 jours : 2500€ ;
- Mission de 10 jours : 3100€ ;
- Mission de 14 jours : 3900€.

Ces forfaits incluent les dépenses éligibles suivantes :

- Billet d'avion (classe économique) ;
- Frais d'hébergement (selon la réglementation en vigueur) ;
- Frais de séjour.

2.2.2. Bourses pour chercheurs belges se rendant au Brésil dans le cadre d'un doctorat (durée de 1 à 3 mois renouvelable une fois), d'une cotutelle de thèse (de 1 à 6 mois renouvelable une fois) ou de recherche postdoctorale (durée de 1 à 3 mois renouvelable une fois).

Soutenu par WBI :

- Montant mensuel couvrant les frais de subsistance de 1147,56€ €/mois ;
- Un seul billet d'avion aller-retour par chercheur (maximum 1.300€) à justifier ;
- Affiliation par WBI à la politique "Health Care" ;
- Affiliation par WBI à l'assurance "Rapatriement" ;
- Frais d'inscription éventuels à justifier d'un montant maximum de 835€.

Le candidat peut disposer de toute autre source de financement public ou privé, que ce soit pendant la procédure ou au stade de l'accord. WBI décide souverainement après vérification d'un éventuel double subventionnement.

## **3. CONDITIONS DE CANDIDATURE ET AVANTAGES POUR LES ÉQUIPES BRÉSILIENNES**

3.1 CONFAP : les promoteurs de projets du Brésil doivent remplir les conditions suivantes :

3.1.1 La recherche doit être innovante et justifier la valeur ajoutée pour l'État brésilien concerné par la proposition, ainsi que sa pertinence au niveau national/fédéral.

3.1.2 Institutions éligibles : institutions publiques ou privées (sans but lucratif) d'enseignement supérieur et de recherche, institutions scientifiques, institutions de technologie et d'innovation, basées dans les États brésiliens participant à l'appel à travers leur agence de financement des États brésiliens (FAP) qui participent à l'appel :

1. Fundação Araucaria (Paraná)
2. FAPEAL (Alagoas)
3. FAPEAM (Amazonas)
4. FAPEAP (Amapá)
5. FAPEG (Goiás)
6. FAPEMA (Maranhão)
7. FAPEMAT (Mato Grosso)
8. FAPEPI (Piauí)
9. FAPERGS (Rio Grande do Sul)
10. FAPERJ (Rio de Janeiro)
11. FAPES (Espírito Santo)
12. FAPESB (Bahia)
13. FAPESC (Santa Catarina)
14. FAPESP (São Paulo)
15. FAPESPA (Pará)
16. FAPESQ (Paraíba)
17. FUNDECT (Mato Grosso do Sul)
18. FAPERO (Roraima)

#### **4. ELIGIBILITES DES PORTEURS DE PROJET**

En Wallonie-Bruxelles, les porteurs de projets doivent être titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent, et être liés à une structure décrite au point 2.1.3. de cet appel.

En règle générale, les porteurs de projets du Brésil doivent être des candidats au doctorat ou être titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent, et être liés à une institution de recherche située dans les États brésiliens participant à l'appel, par l'intermédiaire de leurs agences de financement respectives ; avoir une production scientifique ou technologique évaluée par le programme d'études (*Súmula Curricular*). Les critères d'éligibilité spécifiques doivent toujours être vérifiés directement auprès des FAPs participants.

#### **5. EVALUATION ET FINANCEMENT**

##### **5.1. Procédure d'évaluation :**

Les propositions seront soumises aux procédures d'évaluation mises en place par les deux parties : CONFAP et ses FAP d'un côté et Wallonie-Bruxelles International de l'autre côté.

Après la date limite de soumission, les propositions seront vérifiées sur la base des critères d'éligibilité et des règles budgétaires de WBI et des FAPs impliqués.

Les projets seront évalués respectivement par les agences de financement des Etats brésiliens - FAPs, du côté brésilien, et par WBI (avec l'assistance du SPW EER et/ou du FNRS), du côté belge, selon leurs règles et procédures respectives.

Un comité conjoint, composé de représentants de WBI et de la CONFAP, se tiendra afin de consolider les évaluations respectives et de délibérer des projets à approuver.

## 5.2. Critères d'évaluation :

### 5.2.1. Qualité scientifique

#### 5.2.1.1. Objectifs

- L'importance scientifique du projet
- Originalité et caractère innovant
- Clarté des objectifs de recherche

#### 5.2.1.2. Méthodologie

- Pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs
- Originalité et caractère innovant de la méthodologie proposée
- Faisabilité
- Pertinence du plan de travail

### 5.2.2. Consortium et équipe de recherche

- Qualité des institutions impliquées
- Qualité des responsables du projet (formation, expérience, ...)
- Résultats antérieurs obtenus dans le domaine du projet
- Composition de l'équipe de recherche
- Plus-value de la collaboration
- Faisabilité en termes d'expérience de l'équipe

### 5.2.3. Qualité et faisabilité de la gestion et l'implémentation du projet

### 5.2.4. Valeur ajoutée pour les Etats brésiliens impliqués dans les propositions (pour le côté brésilien)

### 5.2.5. La plus-value économique ajoutée pour la Wallonie

### 5.2.6. Cohérence, coordination et équilibre entre les équipes du Brésil et de Wallonie-Bruxelles, impliquées conjointement dans les propositions soumises.

Les critères d'évaluation doivent guider l'élaboration des propositions, en suivant le modèle de formulaire de demande fourni à l'annexe I.

## 5.3. Financement

Les équipes de recherche du Brésil et de Wallonie-Bruxelles seront respectivement financées par les FAPs participants et par WBI, selon leurs budgets, règles et procédures respectifs.

## **6. PROCÉDURE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS DE PROJETS**

Les propositions de projet doivent utiliser le formulaire ci-joint et les documents demandés dans le formulaire.

Les candidats de Wallonie-Bruxelles doivent envoyer le dossier complet par courriel et par courrier à :

Alexandre Gofflot : [a.gofflot@wbi.be](mailto:a.gofflot@wbi.be)  
Wallonie Bruxelles International (WBI)  
Place Saintelette 2  
1080 Bruxelles

Les candidats brésiliens doivent envoyer leurs propositions à la CONFAP, en utilisant la plateforme d'appel : <https://sistema.confap.org.br/>

Certains FAPs peuvent demander à ce que les propositions soient également soumises directement à l'agence de financement de l'Etat concerné ; ceci doit être vérifié directement auprès du FAP concerné.

Pour être éligible, la même proposition doit être présentée par des partenaires de projet brésiliens et de Wallonie-Bruxelles.

## **7. COORDONNEES**

CONFAP :

- Elisa Natola  
Conseillère pour la coopération internationale  
Courriel : [elisa.confap@gmail.com](mailto:elisa.confap@gmail.com)  
Téléphone : 0055 61 996138850

Les contacts des FAP impliqués sont disponibles sur le site web de la CONFAP - <https://confap.org.br>, ainsi que les documents relatifs au présent appel.

WBI :

- Alexandre Gofflot  
Chef de service Amérique latine et Caraïbes  
Courriel : [a.gofflot@wbi.be](mailto:a.gofflot@wbi.be)  
Téléphone : 0032 (0)2/421.86.25  
Télétravail : 0474.74.52.96
- Anoula Kinnen (volet bourse)  
Assistante - Bourses d'études Internationales  
Courriel : [a.kinnen@wbi.be](mailto:a.kinnen@wbi.be)  
Téléphone. : 02/421.82.03  
Télétravail : 0470.20.89.53